

Tableau de synthèse des apports en déchèterie

Produit	Type	Conditions professionnels	Conditions services publics des communes	Conditions particuliers, associations, écoles, maisons de retraite	Qualité demandée
FERRAILLE	tous types	gratuit dans la limite d'1 m ³ par jour, au-delà : 3 €/ m ³	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Pas de bouteilles de gaz, appareils vidangés
DECHETS VERTS	tontes, tailles de branches d'un diamètre inférieur à 5 cm	payant dès le 1er apport : 10 €/ m ³	gratuit dans la limite de 15 m ³ par semaine	gratuit tous volumes	
BOIS TRAITE	fenêtres (sans vitres), meubles, agglo, contreplaqué	payant dès le 1er apport : 13 €/ m ³	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Sans ferraille, ni plâtre Pas de bois traité créosote
BOIS NON TRAITE	palettes, caquettes, chutes de planches, branches ou troncs	payant dès le 1er apport : 10 €/ m ³	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Sans peinture, ni clous, ni ferraille, ni vernis, ni vitres, pas de copeaux de presses, pas d'agglo
GRAVATS/INERTES	pierres, béton, ciment, terre cuite, porcelaine, faïence, ardoise, parpaing, briques	payant dès le 1er apport : 10 €/ m ³	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Propre, pas de plastiques, ni chutes diverses, ni plâtre, ni amiante
ENCOMBRANTS ET NON RECYCLABLES	plastiques, mobilier, literie, tous objets ne pouvant pas être revalorisés	payant dès le 1er apport : 10 €/ m ³	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Pas de produits dangereux, ni explosifs
PLATRE	chutes de placo	payant dès le 1er apport : 15 €/ m ³	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Propre, sans ferraille, ni visserie
CARTONS	tous types	gratuit dans la limite d'1 m ³ par jour, au-delà : 3 €/ m ³	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Propre, non mouillé, ni souillé, sans peinture, sans plâtre
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	pas de produits explosifs, pas de peinture au plomb	payant dès le 1er apport dans la limite de 20 kg par mois : 2 €/ kg	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Pots non percés ou détériorés, avec couvercles
HUILES USAGEES DE MOTEUR	tous types	gratuit dans la limite de 20 litres par semaine	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Pots non percés ou détériorés, huiles non mélangées, pas de chlore ni pyralène
HUILES MENAGERES	tous types	gratuit dans la limite de 20 litres par semaine	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Flacons non percés ou détériorés, huiles non mélangées
PILES	tous types, y compris batteries de clôtures	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	
BATTERIES	tous types	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Pleines, non abimées ou percées
DEEE	tous types	interdit	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	
LAMPES ET NEONS	tous types	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	
VETEMENTS ET TEXTILES	tous types	gratuit dans la limite de 200 litres par semaine	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	Non mouillés, ni moisis
EMBALLAGES, JOURNAUX, VERRE	tous types sauf barquettes et suremballages en plastique	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	
CARTOUCHES ENCRE	tous types	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	
EXTINCTEURS ET CARTOUCHES DE GAZ	tous types	gratuit dans la limite de 5 unités par semaine	gratuit tous volumes	gratuit tous volumes	

Les professionnels et services publics souhaitant apporter plus de 5 m³ de déchets doivent au préalable en informer la Communauté de Communes

Date de la délibération approuvant la présente annexe : 8 novembre 2010

Signature du Président et cachet de la collectivité